



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

COPIE

Registre foncier de la Broye RFB
Grundbuchamt des Broyebezirks GBB

Ch. du Donjon 1, CP 847, 1470 Estavayer-le-Lac

T +41 26 305 91 40
Courriel: rfbroye@fr.ch
www.fr.ch/rf

Extrait du registre foncier

Bien-fonds Estavayer (secteur Morens (FR)) / 234

Tenue du registre foncier: fédérale
Mensuration officielle: fédérale

Etat descriptif de l'immeuble:

Les données de l'état descriptif des biens-fonds, à l'exception des observations, proviennent directement de la mensuration officielle et sont établies sous la responsabilité du Service du cadastre et de la géomatique.

Commune: 2054.FR203311 Estavayer (secteur Morens (FR))
No immeuble: 234
E-GRID: CH 85801 08894 13
Immeuble dépendant:
Nom local*: Chemin de la Cure
No plan*: 2
Surface*: 7'637 m2, Mensuration fédérale
Mutation*: 22.06.2004 013-2004/1613/0 Verbal de division
02.10.2008 013-2008/2929/0 Verbal technique
21.06.2018 013-2018/1745/0 Verbal de modification
Nature*: Champ, 7'637 m2
Bâtiments*:
Mentions de la mens. officielle*: Selon le registre foncier
Estimation fiscale*:
Valeur de rendement*:
Observations*:

Propriété:

Propriété individuelle
Huguet Jean-Claude, 07.08.1947
20.03.1984 013-41783 Partage
18.05.1989 013-59785 Vente

Mentions:

01.03.1951 013-RP Amélioration foncière, remaniement ID.013-2004/002794
01.03.1951 013-RP Point(s) fixe(s) de mensuration ID.013-2004/002796
11.06.2021 013-2021/1781/0 Faillite, succession répudiée ID.013-2021/002184

Servitudes:

Aucune

Charges foncières:

Aucune

Annotations: (Droit de profiter des cases libres, voir droits de gage immobiliers)

Aucune

Droits de gage immobiliers:

Aucun

Extrait du registre foncier

Bien-fonds Estavayer (secteur Morens (FR)) / 234

Tenue du registre foncier: fédérale
Mensuration officielle: fédérale

Attention: les indications marquées d'un "*" ne jouissent pas de la foi publique.

Affaires en suspens:

Affaires du journal jusqu'au 27 décembre 2021: Aucune

1470 Estavayer-le-Lac, le 28 décembre 2021, 08:45

La Conservatrice

Claire-Lise Reichen



Explications

- 1) ad rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations", "Droits de gage immobiliers": la colonne de gauche contient la date et la pièce justificative de l'inscription sur l'immeuble (rang); la colonne de droite contient la date et la pièce justificative d'une inscription complémentaire.
- 2) ad rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations": (C) = charge; (D) = droit; (CD) = charge et droit; (DI) = droit sans contre-écriture ou sans contre-écriture complète au fonds servant.
- 3) ID = numéro d'identification.
- 4) L'indication du créancier n'a la foi publique que pour la cédule hypothécaire de registre (art. 103 al. 4 ORF).
- 5) Les gages immobiliers inscrits au registre foncier comme cédule hypothécaire avant le 1er janvier 2012 sont réputés cédules hypothécaires sur papier tant qu'ils n'ont pas été transformés conformément à l'art. 33b, tit. fin. CC. (art. 163 ORF).
- 6) PPE : Unité de propriété par étages
COP : Part de copropriété